Deux conscrits tués par un train

Versailles, 14 novembre. — Un accident s'est produit cette après-midi sur la ligne de Paris à Dieppe.

Le train 53, déboulé à cause de l'affluence des voyageurs et des soldats rejoignant leurs corps, venant de passer la station de St-Cyr et allait arriver à Versailles, quand deux jeunes gens qui se trouvaient dans des compartiments différents commirent l'imprudence de se pencher à la portière.

A ce moment, le train n° 11 quittant Paris à une heure vingt-cinq arrivait à la hauteur du train 53. Les deux jeunes gens furent pris en écharpe et tués sur le coup. Leurs corps ont été déposés à Versailles.

L'identité de l'un d'eux n'a pu encore être établie ; l'autre se nomme Eugène Neurtault, originaire de Saint-Clair de Broude ; il est affecté au 29e régiment de chasseurs à pied à Vincennes.

M. Crispi malade

Rome, 15 novembre. — Le vieux Crispi, depuis huit jours à l'Hôtel de l'Europe, vient de tomber très gravement malade.

Le « referendum » commercial

Paris, 15 novembre. — M. Argeles a déposé aujourd'hui une proposition de loi tendant à l'organisation légale d'un referendum commercial. Le referendum serait provoqué par les conseils municipaux et arrêté, quant aux date, heure et lieux, par le préfet. Le referendum serait appelé notamment à remplacer l'enquête de *commodo et incommodo*.

La taxe sur les vélocipèdes

Paris, 15 novembre. — M. Chenavaz vient de déposer un article additionnel à la loi de finances demandant l'abaissement à cinq francs de la taxe sur les vélocipèdes pour tout contribuable, dont la totalité des contributions directes et des patentes n'excèdera pas la somme de deux cents francs.

Tout ouvrier industriel ou agricole, dont la machine, par un usage habituel, est devenue un instrument de travail, ne sera astreint qu'à une taxe de déclaration de 1 fr.

Le conflit entre le Préfet de la Seine et le Conseil municipal de Paris

Paris, 15 novembre. — Le conflit s'accentue entre le Préfet de la Seine et le Conseil municipal. On sait que ce dernier reproche à M. de Selves, à propos de ses arrêtés sur les abattoirs, de ne pas tenir compte des prérogatives de l'assemblée municipale. Aujourd'hui, la question est venue en séance publique, et le président, après avoir vivement critiqué l'attitude du Préfet, a proposé l'ordre du jour suivant :

« Le conseil invite son bureau à se rendre auprès du ministre de l'intérieur, pour lui exposer les conditions générales suivant lesquelles la ville de Paris est actuellement administrée par le préfet de la Seine. »

M. de Selves a répondu qu'il n'avait, en rien, voulu blesser le conseil, ou le tenir à l'écart, et que c'est l'opinion du tiers arbitre, désigné par le Tribunal de première instance, qui a servi de base à l'arrêté qu'il a pris, au lendemain de la grève des bouchers.

L'ordre du jour de M. Sauton a été adopté à l'unanimité de 59 votants.

Un avocat du barreau de Paris en fuite

Paris, 15 novembre. — Le bruit court au Palais qu'un avocat qui était chargé d'une grande affaire industrielle et momentanément détenteur de 175,000 francs de valeurs, aurait disparu depuis quelques jours déjà. Le conseil de l'ordre aurait saisi furtivement mardi du barreau le disparu, tandis que les dossiers de l'affaire étaient remis à un autre avocat.

A l'Elysée

Paris, 15 novembre. — Le président de la République a donné audience ce matin à M. Cambon, ambassadeur de France à Washington.

Il a reçu, en outre, les généraux Perge, Coiffe, Fabre, Hervé, Brugère, Larchey, Jacquemin, Bill, Zédé, Gnoth, des Garets, M. Renaud, procureur général près la cour des comptes, le général Geyer d'Orthe.

Un violent incendie à Tarbes

Tarbes, 15 novembre. — Un violent incendie s'est déclaré cette nuit dans la scierie-tournerie de MM. Touya et Cie et a complètement détruit l'usine. La maison d'habitation a été préservée; néanmoins, les pertes s'élèvent à 200,000 francs. Deux sauveteurs, un civil et un militaire, ont été blessés légèrement.

La soumission de M. l'abbé Brugidou

Rome, 15 novembre. — L'affaire Brugidou vient d'avoir son épilogue, heureusement définitif, devant le tribunal auquel le légitime recteur de l'église Saint-Joachim, Mgr Onesti, avait dû recourir en appel contre la sentence prétoriale qui prétendait attribuer la possession de cette église à M. l'abbé Brugidou.

Le tribunal a pris acte aujourd'hui de la déclaration des avocats de Mgr Onesti, acceptant le désistement de M. l'abbé Brugidou.

Tout est clos, et il ne reste plus aucun doute, désormais, sur la pleine et spontanée soumission de Mgr Brugidou.

Mœurs anglaises

Le duc de Norfolk, grand maître des postes, vient de prendre une décision fort inattendue.

Dorénavant, aucune jeune fille ne pourra être admise à concourir pour un emploi dans les postes et télégraphes si elle mesure au moins cinq pieds et deux pouces de hauteur, soit à peu près 1 m. 55 centimètres.

On se perd en conjectures...

Est-ce pour que les jeunes personnes soient à la hauteur du guichet, ou simplement à la hauteur de la tâche ?

L'insurrection cubaine

La Havane, 15 novembre. — Les rebelles, qui avaient attaqué San-Juan Yeras, ont été repoussés. Un combat a eu lieu dans les rues du village. Les habitants ont pris part à la défense. Les rebelles ont abandonné huit morts. Deux paysans et une femme ont été tués. Un sergent et trois soldats ont été blessés. Les rebelles, poursuivis, ont encore abandonné deux morts. Une nouvelle bombe a éclaté à Sancti-Spiritu, au passage d'un train de voyageurs; deux personnes ont été blessées; quatre wagons ont été détruits.

CARTES DE VISITES

La Librairie du *Journal de Roubaix* offre à ses lecteurs à l'occasion de la nouvelle année :

100 cartes ivoire	1.25
100 cartes ivoire (gravure)	2.25
100 cartes ivoire (bord)	2.50
100 cartes ivoire demi (gravure)	3.50

Elle fournit également une jolie boîte contenant 100 cartes imprimées et 100 enveloppes pour..... 1.75
100 cartes ivoire et 100 enveloppes (gravure)..... 2.75
Même boîte demi, imprimées..... 3.50
» » » (gravure)..... 4.50

BEAU CHOIX DE PAPIER A LETTRES
depuis 0.40 la boîte

AGENDAS pour 1898 — ALMANACHS CALENDRIERS

Bien s'adresser 71, Grande-Rue, 71

Les bureaux du « JOURNAL DE ROUBAIX » sont transférés Grande-Rue, 71.

Les commandes pour l'imprimerie doivent être également remises, Grande-Rue, 71.

UNION SOCIALE & PATRIOTIQUE

SIÈGE : **CAFÉ PANDORE, rue Pauvrée, 28**

CONVOCATIONS :

1re Section-Est. — Bureau de l'Hôtel-de-Ville. — Mardi 16 courant, à 8 heures 1/2 du soir, estaminet Alfred Piéters, angle de la Grande-Rue et de la place de la Liberté, réunion du 3e groupe. Remise des cartes aux adhérents.

2e Section-Nord. — Bureau de la rue St Vincent. — Mercredi 17 courant, à 8 heures 1/2 du soir, au Trocadéro, rue St-Vincent, réunion du 1er groupe. Remise des cartes aux adhérents.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Une réunion de l'« Union démocratique chrétienne ». — *Les Chambres de travail.* — La présence de M. l'abbé Bataille, aumônier des Dames de la Sainte-Union, à Lille, donnait une importance particulière à la réunion mensuelle du groupe de l'*Union démocratique chrétienne* qui a été tenue, lundi soir, à l'estaminet de la Branche de l'Oubliou, rue Pellart.

En ouvrant la séance, M. Delhemmes invite les démocrates chrétiens à assister à la conférence que donnera, samedi soir, à la Maison des Œuvres, M. l'abbé Cetty.

Il engage aussi fortement ses amis à profiter de l'enseignement supérieur qui sera mis à la portée de tous, à partir de mardi 16 novembre, par les professeurs des Facultés catholiques de Lille. Plusieurs cours intéresseront particulièrement les démocrates : MM. E. Duthoit et Bechaux traiteront des questions qui font partie du programme de la démocratie.

M. Delhemmes donne ensuite la parole à M. l'abbé Bataille.

Les Chambres de travail. — « La question des Chambres de travail est importante, dit M. Bataille, car elle contient peut-être la solution de la question sociale.

» Actuellement, les ouvriers sont isolés et il leur est difficile de faire respecter leurs droits par eux-mêmes.

» Ils ont bien les grèves, qui quelquefois sont légitimes et nécessaires, mais c'est un moyen dangereux qui rarement profite aux ouvriers.

» Ils ont l'opinion publique, la presse, mais en signalant les faits, on n'apporte pas toujours la remède.

» Contrairement aux socialistes qui dans cette situation, font tout ce qu'ils peuvent pour « faire saigner encore plus les plaies du peuple », suivant l'expression de Bebel; les démocrates veulent une solution, ils désirent ardemment l'union des patrons et des ouvriers.

» Voilà pourquoi ils ont formé des syndicats parallèles avec commission mixte. Mais le travail se fait lentement et il y a un moyen plus rapide de résoudre la question ouvrière : ce moyen, c'est la création de *Chambres du travail.*

» En Belgique, il existe déjà des Conseils d'industrie, où les patrons et les ouvriers sont représentés par un nombre égal de membres.

» Ces *conseils* peuvent donner leur avis sur les lois, formuler des vœux, et servir d'arbitre dans les différends.

» En France, les démocrates chrétiens ont mis en tête de leur programme la création des Chambres du travail.

» Comment peut-on concevoir ces Chambres ? Les Chambres du Travail seront composées uniquement d'ouvriers élus par les ouvriers.

» Pourquoi cela ? Parce qu'il y a déjà les Chambres de commerce, représentation des patrons et des industriels.

» Le rôle minimum qu'on puisse accorder à ces Chambres c'est d'être des assemblées consultatives.

« Le gouvernement serait obligé de les consulter sur les lois ouvrières.

« Il est ridicule de prendre des mesures sans demander l'avis des intéressés.

« Les démocrates demandent aussi que ces Chambres soient législatives, qu'elles puissent présenter des projets de loi et formuler des vœux.

« Mais ne doit-on pas aller plus loin encore ? Si, les Chambres de travail pourraient être appelées à trancher les questions ouvrières, décréter les heures de travail, par exemple.

« Mais alors il est évident qu'elles ne peuvent plus agir seules et qu'il faut absolument un accord avec les patrons.

» Dans ce cas les Chambres de travail, unies aux Chambres de commerce, formeraient des assemblées mixtes qui remplaceraient les anciennes corporations.

» Mais, dira-t-on, à quoi vont servir désormais les syndicats ? Sont-ils encore utiles ? Oui, et il faut à tout prix les maintenir. Sans eux les Chambres du travail agiraient un peu au hasard et elles tomberaient bientôt entre les mains des politiciens.

» Les syndicats serviront à donner aux représentants des Chambres du Travail une notion plus exacte des questions professionnelles. Pour arriver à un résultat, il faut l'union du capital et du travail.

» Les socialistes ne veulent plus de patrons; ils supprimeront un des deux facteurs nécessaires.

» Pourquoi les démocrates cherchent-ils avant tout à faire passer cette réforme? Parce qu'il n'y a pas d'objection sérieuse à présenter contre elle.

» D'ailleurs, à Roubaix, l'idée a fait son chemin. Si on obtient les Chambres de Travail, nécessairement d'autres réformes suivront, et la question sociale pourra enfin recevoir une solution.

» Il faut se presser, car les ouvriers ne peuvent pas attendre. »

En terminant son intéressante causerie, M. l'abbé Bataille félicite les auditeurs d'être toujours restés *démocrates* et *chrétiens*.

« Ces deux termes ne sont pas contraires, dit-il, vous êtes démocrates parce que vous êtes chrétiens. C'est Léon XIII, le pape des ouvriers, qui vous a montré le chemin.

» Dans la doctrine chrétienne se trouve la solution de la question ouvrière. Faites remarquer aux socialistes que tout ce qu'ils peuvent pour « faire saigner encore plus les plaies du peuple », suivant l'expression de Bebel; les démocrates veulent une solution, ils désirent ardemment l'union des patrons et des ouvriers.

» Voilà pourquoi ils ont formé des syndicats parallèles avec commission mixte. Mais le travail se fait lentement et il y a un moyen plus rapide de résoudre la question ouvrière : ce moyen, c'est la création de *Chambres du travail.*

» En Belgique, il existe déjà des Conseils d'industrie, où les patrons et les ouvriers sont représentés par un nombre égal de membres.

» Ces *conseils* peuvent donner leur avis sur les lois, formuler des vœux, et servir d'arbitre dans les différends.

» En France, les démocrates chrétiens ont mis en tête de leur programme la création des Chambres du travail.

» Comment peut-on concevoir ces Chambres ? Les Chambres du Travail seront composées uniquement d'ouvriers élus par les ouvriers.

» Pourquoi cela ? Parce qu'il y a déjà les Chambres de commerce, représentation des patrons et des industriels.

» Le rôle minimum qu'on puisse accorder à ces Chambres c'est d'être des assemblées consultatives.

« Le gouvernement serait obligé de les consulter sur les lois ouvrières.

« Il est ridicule de prendre des mesures sans demander l'avis des intéressés.

« Les démocrates demandent aussi que ces Chambres soient législatives, qu'elles puissent présenter des projets de loi et formuler des vœux.

« Mais ne doit-on pas aller plus loin encore ? Si, les Chambres de travail pourraient être appelées à trancher les questions ouvrières, décréter les heures de travail, par exemple.

« Mais alors il est évident qu'elles ne peuvent plus agir seules et qu'il faut absolument un accord avec les patrons.

» Dans ce cas les Chambres de travail, unies aux Chambres de commerce, formeraient des assemblées mixtes qui remplaceraient les anciennes corporations.

» Mais, dira-t-on, à quoi vont servir désormais les syndicats ? Sont-ils encore utiles ? Oui, et il faut à tout prix les maintenir. Sans eux les Chambres du travail agiraient un peu au hasard et elles tomberaient bientôt entre les mains des politiciens.

» Les syndicats serviront à donner aux représentants des Chambres du Travail une notion plus exacte des questions professionnelles. Pour arriver à un résultat, il faut l'union du capital et du travail.

» Les socialistes ne veulent plus de patrons; ils supprimeront un des deux facteurs nécessaires.

» Pourquoi les démocrates cherchent-ils avant tout à faire passer cette réforme? Parce qu'il n'y a pas d'objection sérieuse à présenter contre elle.

» D'ailleurs, à Roubaix, l'idée a fait son chemin. Si on obtient les Chambres de Travail, nécessairement d'autres réformes suivront, et la question sociale pourra enfin recevoir une solution.

» Il faut se presser, car les ouvriers ne peuvent pas attendre. »

En terminant son intéressante causerie, M. l'abbé Bataille félicite les auditeurs d'être toujours restés *démocrates* et *chrétiens*.

« Ces deux termes ne sont pas contraires, dit-il, vous êtes démocrates parce que vous êtes chrétiens. C'est Léon XIII, le pape des ouvriers, qui vous a montré le chemin.

» Dans la doctrine chrétienne se trouve la solution de la question ouvrière. Faites remarquer aux socialistes que tout ce qu'ils peuvent pour « faire saigner encore plus les plaies du peuple », suivant l'expression de Bebel; les démocrates veulent une solution, ils désirent ardemment l'union des patrons et des ouvriers.

» Voilà pourquoi ils ont formé des syndicats parallèles avec commission mixte. Mais le travail se fait lentement et il y a un moyen plus rapide de résoudre la question ouvrière : ce moyen, c'est la création de *Chambres du travail.*

» En Belgique, il existe déjà des Conseils d'industrie, où les patrons et les ouvriers sont représentés par un nombre égal de membres.

» Ces *conseils* peuvent donner leur avis sur les lois, formuler des vœux, et servir d'arbitre dans les différends.

» En France, les démocrates chrétiens ont mis en tête de leur programme la création des Chambres du travail.

» Comment peut-on concevoir ces Chambres ? Les Chambres du Travail seront composées uniquement d'ouvriers élus par les ouvriers.

» Pourquoi cela ? Parce qu'il y a déjà les Chambres de commerce, représentation des patrons et des industriels.

» Le rôle minimum qu'on puisse accorder à ces Chambres c'est d'être des assemblées consultatives.

« Le gouvernement serait obligé de les consulter sur les lois ouvrières.

« Il est ridicule de prendre des mesures sans demander l'avis des intéressés.

« Les démocrates demandent aussi que ces Chambres soient législatives, qu'elles puissent présenter des projets de loi et formuler des vœux.

« Mais ne doit-on pas aller plus loin encore ? Si, les Chambres de travail pourraient être appelées à trancher les questions ouvrières, décréter les heures de travail, par exemple.

« Mais alors il est évident qu'elles ne peuvent plus agir seules et qu'il faut absolument un accord avec les patrons.

» Dans ce cas les Chambres de travail, unies aux Chambres de commerce, formeraient des assemblées mixtes qui remplaceraient les anciennes corporations.

» Mais, dira-t-on, à quoi vont servir désormais les syndicats ? Sont-ils encore utiles ? Oui, et il faut à tout prix les maintenir. Sans eux les Chambres du travail agiraient un peu au hasard et elles tomberaient bientôt entre les mains des politiciens.

» Les syndicats serviront à donner aux représentants des Chambres du Travail une notion plus exacte des questions professionnelles. Pour arriver à un résultat, il faut l'union du capital et du travail.

» Les socialistes ne veulent plus de patrons; ils supprimeront un des deux facteurs nécessaires.

» Pourquoi les démocrates cherchent-ils avant tout à faire passer cette réforme? Parce qu'il n'y a pas d'objection sérieuse à présenter contre elle.

» D'ailleurs, à Roubaix, l'idée a fait son chemin. Si on obtient les Chambres de Travail, nécessairement d'autres réformes suivront, et la question sociale pourra enfin recevoir une solution.

» Il faut se presser, car les ouvriers ne peuvent pas attendre. »

L'ouverture des cours publics donnés à Roubaix par les Facultés catholiques. — C'est ce soir, 16 novembre, à huit heures un quart, que commenceront à la Maison des Œuvres, 85, Grande Rue, les cours publics des Facultés catholiques. Il a semblé que, pour la première conférence de la saison, aucun sujet n'était plus opportun que les Facultés Catholiques elles-mêmes, étudiées dans leur passé, dans leur présent, dans leur avenir. Le distingué vice-recteur, M. le chanoine Didio, a bien voulu se charger de traiter ce sujet : nul n'était plus qualifié que lui, pour parler avec compétence et avec une flamme communicative de la grande institution qu'il dirige. Tous les Roubaisiens — et ils sont nombreux qui ont le culte des libertés publiques et qui portent intérêt à l'enseignement supérieur, se donneront rendez-vous mardi soir à la Maison des Œuvres et se retrouveront les mardis et vendredis de chaque semaine aux conférences variées qui seront données pendant l'hiver.

Nous rappelons que les cours publics des Facultés Catholiques sont absolument gratuits. Les dames y sont invitées. Des prix seront décernés aux rédacteurs des meilleurs résumés des différents cours.

Le départ des jeunes soldats. — Une grande animation n'a cessé de régner à Roubaix dans l'après-midi de lundi. La Grand'Place et la rue de la Gare en particulier étaient remplies de jeunes soldats partant aux frontières de l'Est. Comme c'est l'habitude, dans nos contrées, leurs parents et amis avaient tenu à accompagner nos jeunes concitoyens jusqu'à la gare. Les jeunes gens appelés dans les garnisons du Nord et du Pas-de-Calais ne partiront que mardi matin.

L'œuvre de la Bouchée de Pain. — Dans sa réunion du dimanche 14 novembre, le Comité a décidé que l'ouverture de la Bouchée de pain aurait lieu le lundi 22 novembre. Les intéressés sont informés que les inscriptions seront reçues au local, rue Sébastopol, à partir du jeudi 18 courant, de huit heures et demie du matin et de deux heures à cinq heures. Ceux qui ne veulent pas éprouver de retard dans la remise des cartes sont priés de se hâter.

Les funérailles d'un facteur. — Les funérailles du facteur Victor Brantonne ont eu lieu lundi après-midi. La levée du corps a été faite à l'Hôtel-Dieu, où Brantonne était en traitement. Le service funèbre a été célébré à l'église Notre-Dame. Les cordons du poêle étaient tenus par des collègues du défunt. Deux magnifiques couronnes étaient offertes par les combattants de 1870 et par l'Association des facteurs.

Une nombreuse assistance suivait le convoi funèbre. Au cimetière, deux discours ont été prononcés.

M. Amand Dereusne, président de l'Association fraternelle des facteurs, a pris la parole en ces termes :

» Messieurs, avant de laisser refermer cette tombe si prématurément ouverte, je viens au nom de l'Association fraternelle des facteurs des postes et télégraphes de Roubaix, et ses nombreux adhérents, adresser un dernier adieu à notre regretté collègue, Victor Brantonne. Notre ami a rendu de si grands services à notre société philantropique, que tous les membres qui la composent ont gardé de lui le meilleur souvenir; tous ceux qui l'ont vu à l'œuvre ont su apprécier la peine qu'il s'est donnée pour la faire prospérer; car notre ami était vraiment humanitaire.

» Lorsqu'il y avait une infortune à soulager, on était certain de le trouver au premier rang.

» Aussi, lorsqu'il se retira, son départ fut unanimement regretté de tous.

» Appelé sous les drapeaux en 1869, il prit une part active à la guerre franco-allemande. Le temps qu'il passa à l'armée nous fait découvrir en lui un dévoué patriote.

» Fait prisonnier à Sedan par les Allemands, il chercha aussitôt le moyen de s'évader pour se retrouver au milieu de ses compagnons d'armes; mais, hélas ! il fut repris et jeté au cachot.

» Aussi, avec quelle indignation il nous entretenait de notre défaite et avec quel enthousiasme, quel élan du cœur il relatait les hauts faits d'armes de nos soldats vaincus par le nombre et jusqu'au dernier moment, il eut foi dans l'avenir.

» Comme collègue, il avait su gagner l'affection de tous ceux qui le connaissaient; aussi, son souvenir restera grave dans notre mémoire.

» Puissent nos regrets profonds et unanimes adoucir la douleur de sa veuve éplorée qui perd en notre ami le modèle des époux.

» Adieu, ami Brantonne, au nom de l'Association fraternelle des facteurs, au nom de tous les collègues, Adieu ! »

M. Lucas, président de la société des Combattants de 1870, l'*Ancenne*, s'est ensuite exprimé comme il suit :

« Messieurs, chers camarades, notre société qui n'est qu'un groupe, groupe modeste et peu bruyant, se trouve cette année douloureusement éprouvée.

» L'homme modeste dont cette tombe va renfermer la dépouille mortelle mérite notre estime et nos regrets.

» Notre regrette camarade Brantonne Victor, que nous accompagnons à sa dernière demeure, fut, avant sa maladie, un des plus fervents de notre belle société.

» Appelé sous les drapeaux en 1869, il fit la campagne de 1870 avec le 22e de ligne et dut ensuite partager avec ses compagnons d'armes les dures souffrances d'une longue captivité.

» Il y a quinze ans, il sollicita l'honneur de faire partie du personnel du service des postes ou il fut admis comme facteur et où il laisse parmi ses chefs et ses camarades d'unanimes regrets.

» Son caractère loyal et franc, l'amabilité et l'obligeance qu'il apportait dans ses délicates fonctions lui avaient conquis l'estime de tous.

« Nous saluons avec respect la tombe de cet honnête fonctionnaire et nous prions sa veuve d'agréer nos condoléances émues.

» Au nom de tous les sociétaires, j'adresse un dernier adieu à Brantonne. Dormez en paix du dernier sommeil, cher camarade, nous garderons pieusement votre souvenir. »

Les funérailles d'une fille de la Sagesse. — Les funérailles de sœur Victoire-Marie, des Filles de la Sagesse, ont été célébrées, en l'église Sainte Elisabeth, lundi matin, à neuf heures. La levée du corps a été faite par M. l'abbé Tilman, doyen de la paroisse.

Une assistance très nombreuse avait tenu à témoigner par sa présence les sentiments de reconnaissance qui l'animent envers la religieuse si dévouée qui vient de mourir. Ce sont d'abord les membres du conseil de fabrique de la paroisse et de la Confrérie du Saint-Sacrement; puis des délégations de toutes les communautés religieuses et du clergé des paroisses, enfin les élèves de l'école, les Enfants de Marie et un grand nombre de fidèles.

La sœur Victorine-Marie était à Roubaix depuis 1870. Elle avait cinquante ans d'âge et vingt-sept de profession religieuse.

Une réunion des anciens officiers et sous-officiers belges. — Les anciens officiers et sous-officiers belges de la région, s'étaient réunis, dimanche, au siège de la société, café *Gambrinus*, rue du Pays, à l'occasion de la fête patronale du roi Léopold II pour assister à leur premier banquet. A cette occasion, la salle était ornée, avec beaucoup de goût, d'écussons et de drapeaux français et belges.

Les toasts ont été portés au roi des Belges, au président de la République, aux sous-officiers, aux membres honoraires et à un officier français présent dans la salle.

M. Dupont-Grass, président de la société a rendu compte aux applaudissements de l'assemblée, de l'état actuel de l'Association. Il a fait appel en terminant à la solidarité de tous les membres pour resserrer les liens de fraternité qui unissent les deux pays voisins.

Un suicide dramatique au pont du Sartel. — Plusieurs amis se trouvaient attablés dimanche après-midi, dans un établissement au-delà du pont du Sartel quand tout à coup l'un d'eux, Clément Herteler, qui était légèrement pris de boisson, se leva, déclarant à ses camarades que, dans cinq minutes, il aurait cessé de vivre. Ce disant, il quitta le cabaret et se dirigea dans la direction du canal. Ses camarades, croyant à une plaisanterie, le suivirent des yeux, mais, à leur grand étonnement, ils aperçurent Herteler prendre son élan et se jeter dans l'eau.

Immédiatement, deux de ses amis se mirent à l'eau pour lui porter secours. Malgré toutes les recherches, il leur fut impossible de le découvrir. Ce n'est qu'après de longs sondages qu'on parvint à retirer le malheureux, vers le soir.

Herteler était âgé de 33 ans et exerçait la profession de rattacheur; le corps a été transporté à son domicile, rue d'Auzin, maison Lebrun.

Les accidents. — Une jeune ouvrière de la filature Alfred Motte frères, rue des Longues-Haies, a eu la main droite écrasée en nettoyant son métier. La blessée, Maria Finkembien, âgée de treize ans et demie, a reçu les soins de M. le docteur Godefroy, qui lui a prescrit un repos de huit jours.

— Une soigneuse de la Société industrielle pour la schappe, rue des Soies, s'est contusionnée à l'index de la main gauche, en nettoyant son métier. M. le docteur Largillière, qui a soigné cette ouvrière, Albertine Honoré, âgée de dix-neuf ans, l'a fait reconduire à son domicile, rue de l'Amiral Courbet, à Croix.

Un homme qui tente de se jeter à l'eau. — Dimanche soir, vers huit heures, un ouvrier rattacheur, Jules Vantchoubrouck, âgé de 28 ans, demeurant rue Barbo, étant en état d'ivresse, exprimait la résolution de se jeter dans le canal. Au moment où il allait mettre son projet à exécution, il fut empêché par les passants qui le remirent entre les mains des agents de service au poste voisin.

Un accident de voiture. — Un accident, qui aurait pu avoir les suites les plus graves, s'est produit dimanche, vers midi, rue de la Chaussée. Mme Galle conduisait sa voiture en compagnie de son fils Victor, âgé de quatorze ans, et d'un enfant de quatre ans, Henri Deridder, quand, par suite d'un faux pas, le cheval s'abattit sur le pavé. Les personnes qui étaient dans la voiture furent projetées sur la chaussée. Elles ont reçu des blessures assez graves : Mme Galle au front, son fils aux jambes et le jeune Deridder à la joue gauche. Toutes trois ont reçu les premiers soins à la pharmacie Logez, rue de France; elles ont ensuite regagné leur domicile, rue Meissonnier.

Un vol d'outils. — Lundi matin, deux ouvriers plafonneurs, François Lefebvre et Victor Caby, en se rendant à leur travail rue du Manège, constatèrent que leurs outils, d'une valeur de cinquante francs, avaient été enlevés dans la nuit précédente. Une plainte a été déposée à M. Lecomte, commissaire de police du 2e arrondissement, qui a fait rechercher les coupables par la police de sûreté.

Un accident rue des Fossés. — Un écolier, Louis Léonard, âgé de 13 ans, demeurant rue des Fossés, est tombé de sa bicyclette, lundi après-midi, à quelques pas de son domicile, et s'est fait une grave blessure au pied gauche. M. le docteur Deusne, qui lui a donné les premiers soins, l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

Menus faits. — Plusieurs cabaretiers ont été dans la soirée de dimanche, l'objet de procès-verbaux pour avoir laissé jouer de la musique dans leurs estaminets sans autorisation.

— Un petit bateau chargé de cendres appartenant à M. Nicaise a sombré, dimanche après-midi, à peu de distance du pont du Gallon-d'eau.

— Une femme, Blanche Chedal, 28 ans, demeurant rue Blanchemaille, causait un tel scandale dimanche soir vers six heures, rue de France, que la police dut intervenir. La femme Chedal a été emmenée au dépôt.

Wasquehal. — *Un vol.* — Les époux Picavet-Ferret, cultivateurs au hameau de la « Plauche au Riez », à Wasquehal, ont constaté, dimanche, qu'une somme de 59 francs en espèces, qui se trouvait dans le tiroir d'un meuble, était disparue. Ils portèrent plainte aussitôt à la police, et la gendarmerie de Roubaix a ouvert une enquête. Jusqu'à présent, on n'a aucun indice qui pourrait aider à découvrir l'auteur de ce vol.

Fiers. — *Un cheval emporté.* — Lundi 15 novembre, c'était à Fiers le jour fixé pour l'inscription des futurs recrues de la classe 1897. La troupe des jeunes gens fêtait bruyamment, comme de coutume, ce jour d'émancipation et parcourait les rues du village, drapeau tricolore au vent. Tambour et clairons faisaient grand tapage.

La voiture de Mme Wartel, marchande de beurre et d'œufs, à la Madeleine, se trouvait arrêtée à la porte d'une ferme dans la rue de l'Eglise. A l'approche du bruyant cortège, le cheval dont le conducteur était absent pour son service, prit peur et s'élança follement dans la direction de la place.

En voulant tourner brusquement pour éviter le mur de l'estaminet St-Georges, l'animal s'abattit en renversant la voiture.

Plusieurs douzaines d'œufs, contenus dans un panier, se sont brisés sur le sol. Cette omelette inutile est heureusement le seul accident qu'on ait à regretter.

Deux enfants qui jouaient près de là avaient eu la présence d'esprit de s'enfuir.

Fiers. — *Sur la ligne du tramway.* — Le car à vapeur, parti de Roubaix, lundi à cinq heures, venait de quitter la halte de la *Ville de Roubaix*; à la hauteur du « Pavé Bleu, » un lourd chariot de betteraves, conduit par le domestique de M. Piat, qui longeait de trop près l'avant-trottoir, fut atteint par la première voiture du tramway. Les montants des fenêtres de cette voiture furent endommagés par le frottement, mais le choc avait rejeté le chariot de côté et il ne se produisit aucun autre accident.

Lannoy. — *Un tirage d'obligations.* — Lundi, à trois heures de l'après-midi, a eu lieu, à la Mairie, le deuxième tirage des obligations de l'emprunt de 60,000 francs contracté le 2 novembre 1895 pour la restauration des bâtiments communaux. M. Oscar Betremieux, maire, était assisté pour cette opération de MM. Betremieux-Pajot et Victor Leborgne, conseillers municipaux. Le tirage a donné les résultats suivants : les deux obligations portant les numéros 70 et 18 sont sorties du lurne et remboursables au pair de 500 francs à partir de ce jour.

Lys-lez Lannoy: — *Réunion du Conseil municipal.* — Le Conseil municipal s'est réuni lundi, 15 novembre, à la mairie, sous la présidence de M. Louis Bouten y, maire; voici le compte-rendu de la séance :

La séance est ouverte à cinq heures.

Vingt conseillers sont présents. M. Liénard, secrétaire de la mairie, donne lecture du procès-verbal de la séance du 9 septembre dernier, qui est adopté sans observations.

Budget des chemins vicinaux. — Le Conseil adopte le budget des chemins vicinaux dont le montant s'élève pour les ressources à 5,201 francs.

Le Conseil prend ensuite quelques considérations au sujet des prestations. Un conseiller demande le vote à ce sujet, et par 12 voix contre 8, il est décidé que le statu quo sera maintenu.

La révision des listes électorales. — Sont désignés pour la révision des listes électorales : MM. Barbieux, Beuscart et Lepers.

Commissaires répartiteurs. — Le Conseil procède à la nomination des commissaires répartiteurs.

Sont désigés répartiteurs titulaires : Résidents : MM. Delannoy, Fauvarque, Salembier, Beuscart, Barbieux, Hespel J. — Suppléants : MM. Constant, Six P. Dubar, Meurisse, Despretz-Rouchevral. — Non résidents : MM. Bouche, Delerueille, Deraché-Dufermont, Hespel, Dollet, Deffrenne; Boutemy J.

Questions diverses. — M. le Maire expose au Conseil que la question de l'établissement du gaz dans les écoles et à la Mairie est sur le point d'avoir son effet. Si le conseil l'y autorise, la Compagnie du gaz peut faire dès maintenant la canalisation. Adopté.

M. Echevin demande que la barrière du chemin de fer au chemin de Cohem reste ouverte toute la nuit. M. le Maire répond qu'il en fera la demande à la Compagnie du Nord.

Un conseiller demande que l'on s'occupe de l'osse de la Justice dont les eaux peuvent causer préjudice à l'hygiène publique. La commission des travaux se transportera sur les lieux et fera faire le nécessaire.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Maire de Lannoy, qui demande que la ville de Lys veuille bien fournir sa quote-part pour la construction de la chaussée pavée du chemin de la Chapelle Madame jusqu'à la rue de Strasbourg.

Lys aurait à dépenser deux cents francs au plus pour 60 mètres de pavés. Les commissions des travaux des deux villes pourraient s'entendre ensemble sur ce point. — Adopté.

Le huis-clos est ensuite prononcé. Il est six heures.

Annappes. — *Un voleur pris sur le fait.* — Dimanche, à la tombée de la nuit, M. H. Houzé, employé à l'imprimerie Danel, à Lille, demeurant route de Tournai à Annappes, près le passage à niveau d'Hellemmes, se trouvait à l'estaminet de son beau-père, M. Fichelle, situé à quelques mètres de son habitation.

Une de ses belles sœurs, Julia Fichelle, qui venait de quitter l'estaminet pour se rendre à Hellemmes, rentra bientôt en disant qu'elle avait vu de la lumière dans la maison de M. Houzé.

Soupçonnant la présence d'un voleur, ce dernier s'empressa de retourner chez lui. Avec l'aide des consommateurs qui l'avaient suivi, il s'empara d'un individu qui se disposait à prendre la fuite. Cet homme, nommé Alfred Selosse, a été remis entre les mains du garde Hespel qui l'a enfermé à la prison municipale.

Lundi après-midi, les gendarmes de Lannoy se sont livrés à une enquête, de laquelle il ressort que le voleur n'a rien emporté. Il était nanti de divers instruments de maçon et de menuisier, mais le temps lui a manqué pour s'en servir.

Alfred Selosse habite un village voisin dont nous tairons le nom par considération pour sa famille très honorable et très estimée.

— *L'incendie du marais d'Annappes.* — Le malheureux jeune homme, Henri Weys, qui a été si grièvement brûlé par l'incendie du hangar de M. Roussel, dans la nuit de samedi à dimanche, est toujours dans la même situation désespérée. Le traitement dont il a été l'objet a beaucoup adouci ses douleurs et il n'a pas perdu connaissance, mais son état est tel que l'on s'attend à une fin prochaine. Le bruit de sa mort a même couru lundi soir dans la commune.

Son compagnon, Jules Defrennes, d'Hem, a été interrogé dans la journée par les gendarmes de Lannoy. Il reconnaît bien avoir bu en compagnie de Weys, mais il nie énergiquement s'être couché dans le hangar. Son assertion contredit celle du blessé qui l'accuse, en outre, d'avoir retiré l'échelle après être descendu du grenier à foin.

Ascq. — *L'affaire du Marais.* — L'instruction de cette affaire se poursuit activement et les magistrats s'entourent de tous les renseignements utiles. C'est pourquoi plusieurs témoins ont encore été entendus lundi ou devront l'être aujourd'hui par M. Dolalé, juge d'instruction.

Communications

SYNDICAT DES MARCHANDS DE JOURNAUX DE ROUBAIX ET DES ENVIRONS. — La Chambre syndicale des marchands de journaux de Roubaix et des environs invite les vendeurs à se réunir mardi 16 courant, à 3 heures, au siège du syndicat, chez M. Florimond Dujardin, *Plat d'Or*, Grand Place, Roubaix. Ordre du jour très important.

Pour le Syndicat.
Le Secrétaire, JEAN STRUYF.

Comment le trouvez-vous ?

Délicieux, exquis, donnant toutes les garanties au point de vue santé. Le beurre d'Oostcamp est incontestablement le meilleur et son prix défie la concurrence.

Le kilog..... **3,20**

Rue du Bois, 13, *et dépôts succursales.* 2364od

En vente à la librairie du journal: *Livre de cuisine* pratique et simple 3 fr.; *Nouveaux propos de Tante Rosalie*, 1.75. Ouvrages de M. l'abbé Kneipp: *Ma cure d'eau* et *Vivez ainsi*, 3.50; *Soins à donner aux enfants.* 3 francs. 27238

SIROP PECTORAL DELABAERE

Prenez le sirop pectoral **Delabaere**.